

DETTE PUBLIQUE : QUE L'ÉTAT DEVIENNE "UN BON VEILLEUR DE NUIT"

par Gérard Bekerman

Je lis, dans le Dictionnaire économique de L. Say : « *Le crédit public est la faculté pour un État de trouver facilement des prêteurs : il suppose l'existence de capitaux disponibles et il a son origine dans la confiance, qui dépend elle-même de l'ordre, de la sécurité, de la richesse d'une nation, de sa fidélité à tenir ses engagements* ». Nous étions au XIX^e siècle. Dans les temps troublés que nous vivons, où la confiance est devenue défiance, où l'ordre est devenu désordre, où la sécurité est devenue insécurité, et où la richesse est devenue pauvreté pour des millions de Français qui n'ont même plus la chance de pouvoir épargner, notre système de dettes publiques est ébranlé.

Le contexte politique est capricieux, incertain, hostile à une richesse, qu'il ne s'agit plus de créer, mais de répartir. Le seul remède à l'accroissement de la dette sera la résistance populaire au consentement à l'impôt. L'équilibre budgétaire a été la ressource première et la plus naturelle de la baisse des impôts.

Tout ce qui a été absorbé par l'État a été perdu pour le commerce, l'industrie, les PME. La réalité de l'État s'est imposée insidieusement contre la réalité de l'entreprise. Le crédit public est devenu un discrédit public. Notre dette publique est une cause majeure d'une croissance faible, de la désespérance et d'un sentiment de destruction sociale. En s'endettant, l'État prend aux contribuables une épargne qui ne lui appartient pas. Que gagnent ces épargnants à payer les intérêts de la dette publique ?

Dans une dette privée, j'ai la justice pour me défendre lorsque le débiteur n'honore pas ses engagements. Dans une dette publique, les tribunaux ne me sont d'aucun secours. L'État fait la loi. Et, en agissant ainsi, l'endettement abyssal que les citoyens subissent fragilise l'union nationale et la solidarité entre nous tous.

Avec mon voisin, puis-je encore espérer dialogue et fraternité ?

L'État jouit d'un autre privilège. Impérissable, il peut fixer des échéances très lointaines à sa dette. Sur les quelque 3.100 milliards de dettes aujourd'hui, près de 340 milliards constituent de la dette non négociable sans doute à échéance lointaine. Je dis « sans doute », car la comptabilité publique est inutilement secrète sur ce point. Comme une entreprise privée serait heureuse de pouvoir s'endetter à vie sans jamais devoir rembourser.

Pire, les docteurs ès sciences économiques ne savent plus soigner. Des médecins éloignés de leurs patients. Ils ne cessent de prétexter des adjuvants à la montée des déficits publics. Que ce fût la crise des subprimes en 2009 (7,4 % du PIB) ou la crise sanitaire en 2020 (8,9 % du PIB). C'est un euphémisme de parler de « dérapage »

quand on constate que la dette publique représentait 20 % de notre richesse en 1980 et frôle les 110 % aujourd'hui. La dette nourrit les élus de la République, incapables de voter des budgets en équilibre, et appauvrit les citoyens. Hors amortissements (car une dette publique en comptabilité publique ne se rembourse jamais), la charge de la dette doit représenter quelque 55 milliards d'euros, budget de l'un des principaux ministères régaliens.

Complices des États, les banques centrales ont considérablement gonflé l'actif de leur bilan avec des titres publics impuissants à rémunérer convenablement les épargnants. Dans les premiers bilans de la Banque de France, vers 1805, il n'y avait qu'une ligne à l'actif : les avances pour payer les guerres napoléoniennes. Une certitude : la réalité de l'État s'est imposée contre la réalité de l'entreprise et la sérénité des épargnants.

L'écart de taux avec l'Allemagne approche dangereusement les 80 points. L'Europe tout entière repose, elle aussi, sur des sables mouvants. Elle devrait s'inspirer de règles de gouvernance comparables à celles que nous avons appliquées en matière de solvabilité des compagnies d'assurance.

Quel est le risque pour les épargnants ?

Il est tout d'abord dans les montants que représente l'assurance vie dans la dette publique. L'investissement en dette souveraine française s'élève à quelque 347 milliards. La détention de la dette négociable de l'État par les non-résidents est de 53 %. L'assurance vie représente ainsi la plus grosse part de notre dette publique domestique. Pour qui et pour quoi ? D'abord pour les 22 millions de Français, et les 30 millions de bénéficiaires, afin de leur permettre de faire face aux aléas de la vie tels que la santé, l'éducation, les impôts, la retraite. Ensuite pour l'économie française.

La solution à la dette n'est pas dans l'idéologie mais dans la raison

À ces « économistes » aventureux qui condamnent, sans savoir, la mission de l'assurance vie en France, je dirais une seule chose : voyez ce qui **est** et ne rêvez pas à une doctrine que vous **voudriez**. Les constructions intellectuelles peuvent satisfaire leurs auteurs mais peuvent être de mauvais guides à des conduites responsables.

La vérité, elle est dans les choses qui sont, et non dans les choses que vous voudriez qu'elles fussent. En l'occurrence, savez-vous que 1.419 milliards en assurance vie financent les entreprises, dont 528 milliards en actions, 762 milliards en obligations et 129 milliards en foncier ?

Respectons les épargnants

Nos élus de la République devront s'inspirer de cette réalité avant d'envisager la moindre taxation supplémentaire de l'assurance vie.



Universitaire de renom, Gérard Bekerman a débuté sa carrière comme assistant de Raymond Aron. Il a dirigé de 1991 à 2016 le Magistère Banque Finance de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et est aujourd'hui Président de l'Afer. Il est par ailleurs Président de la Fondation Long-Thibaud.

Cette épargne est au cœur de notre vie et au cœur de la vie des entreprises créatrices de richesse. En taxant toujours davantage l'assurance vie, on taxerait un trésor public. Car elle est l'ultime détenteur de la dette publique et une épargne protectrice pour les millions de Français modestes. Il n'est jamais sage de taxer l'école ou les hôpitaux. En outre, un surcroît de taxation serait un échec certain qui conduirait à l'opprobre inévitable d'une perte de crédibilité sur les marchés financiers, la dégradation de la notation.

Que notre futur ministre des Finances intègre à sa réflexion et à sa décision ce qui est bon pour les Français et bon pour la France. Et ce qui est bon, c'est de restaurer la confiance et de ne surtout pas dissimuler, taxer ou bloquer une épargne, car l'épargne appartient aux épargnants. Notre ministre devra surtout ignorer l'avertissement de Calonne, dans sa requête au Roi, en 1787 lorsqu'il préconisait de forcer le cours des effets publics « *que ce fût par des voies indirectes et ignorées* ». Il faudra un savant, Say, pour écrire : « *cette théorie consista à masquer, par une intervention secrète, le véritable état des choses, à la veille d'un événement politique important* ».

Il est temps que l'État nous redonne à hauteur de ce qu'il prend

La dette publique ne mérite pas d'être masquée. Faisons toute la clarté. Respectons un peu plus les citoyens. Ne bousculons pas l'épargne. Nous en avons besoin. Ne désespérons pas de l'État, mais d'un État qui, en simple « *veilleur de nuit* » redeviendra soucieux d'espérance et de concorde sociale. Ce n'est pas impossible*.

*Voir Gérard Bekerman, Pareto et l'indécision publique, in *Mélanges en l'honneur du Professeur Louis Vogel*, à paraître en octobre 2024 chez Dalloz-LGDJ-LexisNexis.